



**Rapport annuel sur le
prix et la qualité du
service public
d'assainissement
collectif**

-Exercice 2019-

Consultable sur le site www.valeyrieux.fr - Rubrique Eau / Assainissement

Sommaire

1. LA CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE	7
1.1 Le territoire desservi	7
1.2 Le mode de gestion du service	8
1.3 La population desservie	9
1.4 Le nombre d'abonnés et les volumes collectés.....	10
1.5 Le linéaire de réseaux de collecte	11
1.6 Les ouvrages d'épuration des eaux usées	12
2. LA TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT	15
2.1 Les modalités de tarification	15
2.2 Les taxes et les redevances	16
2.3 Les divers frais d'accès au service.....	16
2.4 Les recettes du service ex CCPC	17
3. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	18
3.1 L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2).....	18
3.2 La conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies.....	19
3.3 La conformité des équipements d'épuration (P254.3)	19
3.4 Le taux des boues évacuées (P206.3)	20
4. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	22
4.1 Les études et travaux réalisés ou en cours en 2019.....	22
4.2 La programmation sur 2020	22
4.3 L'état de la dette	22

Préambule

La Communauté de communes Val'Eyrieux est née au 1^{er} janvier 2014, de la fusion des Communauté de communes des Boutières, du Haut Vivarais et du Pays du Cheylard, avec extension aux communes d'Albon d'Ardèche, Issamoulenc et St Pierreville.

Seule la Communauté de communes du Pays du Cheylard assurait la maîtrise d'ouvrage et la gestion des réseaux d'assainissement, collecte et traitement des eaux usées, desservant l'ensemble des 14 communes.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la Communauté de communes Val'Eyrieux assure, sur l'ensemble du territoire, la gestion des services de l'eau potable et de l'assainissement collectif des eaux usées.

Deux modes de gestion coexistent aujourd'hui sur le périmètre de la Communauté de communes : la gestion directe et la gestion déléguée.

La gestion directe ou régie publique :

Dans ce mode de fonctionnement, les investissements (création de réseau, construction des ouvrages), l'exploitation des installations ainsi que les relations avec les usagers sont directement assurées par les services de la Communauté de communes.

L'entretien des installations est réalisé par des agents communaux mis à la disposition de la Communauté de communes pour les prestations relatives aux services de l'eau et de l'assainissement des eaux usées. En cas d'absence de personnel communal disponible, ces prestations sont effectuées par des entreprises spécialisées sous la conduite de la collectivité.

La gestion déléguée :

Dans cette configuration, l'exploitation des installations et les relations avec les usagers sont confiées à un délégataire de service public pour une période donnée. Dans le cas du territoire Val'Eyrieux, cette gestion a été confiée à la société SAUR sur plusieurs communes.

Les prestations sont donc réalisées par le délégataire de service public mais sous la surveillance régulière de la Communauté de communes.

Les travaux d'investissement tels que la création et la réhabilitation d'ouvrages (canalisations, réservoirs, stations d'épuration) sont en revanche toujours portés par Val'Eyrieux.

Le Vice-président de la Communauté de communes Val'Eyrieux en charge des compétences eau potable et assainissement est M. Raymond FAYARD.

Chaque commune est représentée au sein de la commission eau-assainissement par un délégué :

COMMUNES	NOM
ACCONS	Christian RANC
ALBON D'ARDECHE	Michel FILIPPI
ARCENS	Thierry GIROT
CHANEAC	Didier ROCHETTE
DEVESSET	Etienne ROCHE
DORNAS	Maurice DESSUS
INTRES	Raphaël DESESTRES
ISSAMOULENC	Philippe CRESTON
JAUNAC	Sébastien MAZAT
LACHAPELLE SOUS CHANEAC	Jean-Louis REYNAUD
LE CHAMBON	Gérard BRUN
LE CHEYLARD	Denis SERRE
LES NONIERES	Luc BLANC
MARIAC	André FOUREZON
MARS	Gérard NEBOIT
ROCHEPAULE	Yves SABATIER
ST AGREVE	Eric CHANTRE
ST ANDEOL DE FOURCHADES	Josyane ALLARD CHALANCON
ST ANDRE EN VIVARAIS	Jean-Michel MARCON
ST BARTHELEMY LE MEIL	Jean MICHELAS
ST CHRISTOL	Nicolas FREYDIER
ST CIERGE SOUS LE CHEYLARD	Maurice SANIEL
ST CLEMENT	Pascal BAILLY
ST GENEST LACHAMP	Christophe SABY
ST JEAN ROURE	Michel CHANTRE
ST JEURE D'ANDAURE	Henri SENECLAUZE
ST JULIEN BOUTIERES	Maurice DUGUA

ST JULIEN LABROUSSE	Didier MICHEL
ST MARTIN DE VALAMAS	Jean-Luc PLANTIER
ST MICHEL D'AURANCE	Franck FARGIER
ST PIERREVILLE	Jean-Pierre ROUX

1. LA CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1.1 Le territoire desservi



29 communes, étendues sur 510 km²,

- Un relief très accentué avec des vallées encaissées, des pentes fortes et des dénivelés importants entre 300 mètres d'altitude au bas de Saint Julien Labrousse et jusqu'à 1309 m d'altitude à l'ouest de la commune de St Clément,
- Un réseau de voies circulables important en linéaire mais de gabarit faible et d'état très moyen, très sinueux, imposant un temps de trajet important d'une vallée à l'autre,
- Des activités industrielles, principalement sur Le Cheylard, Mariac, St Agrève et St Martin de Valamas
- De la forêt sur l'ensemble du territoire,
- Des activités de tourisme sur l'ensemble du territoire avec gîtes, base de loisirs et activités sportives.

Les communes qui ont une partie de leur territoire en assainissement collectif sont :

- Accons, Dornas, Le Cheylard, Les Nonières, Mariac, Saint Cierge sous le Cheylard, Saint Michel d'Aurance, Saint Agrève, Devesset, Mars, Rochepaule, Saint André en Vivarais, Arcens, Chanéac, Intres, Lachapelle sous Chanéac, Saint Clément, Saint Jean Roure, Saint Julien Boutières, Saint Martin de Valamas, Saint Pierreville

1.2 Le mode de gestion du service

Le tableau ci-après présente pour chaque commune le mode de gestion :

Communes	Mode de gestion	Date contrat	Durée	Date avenant
ACCONS	DSP Saur	1 ^{er} /04/2007	12 ans	11/12/2013
DORNAS	DSP Saur			
LE CHEYLARD	DSP Saur			
LES NONIERES	DSP Saur			
MARIAC	DSP Saur			
SAINT CIERGE SOUS LE CHEYLARD	DSP Saur			
SAINT MICHEL D'AURANCE	DSP Saur			
SAINT AGREVE	DSP Saur	01/01/2010	12 ans	
DEVESSET	Régie			
MARS	Régie			
ROCHEPAULE	Régie			
SAINT ANDRE EN VIVARAIS	Régie			
ARCENS	Régie			
CHANEAC	Régie			
INTRES	Régie			
LACHAPELLE SOUS CHANEAC	Régie			
SAINT CLEMENT	Régie			
SAINT JEAN ROURE	Régie			
SAINT JULIEN BOUTIERES	Régie			
SAINT MARTIN DE VALAMAS	Régie			
SAINT PIERREVILLE	Régie			

1.3 La population desservie

Il n'existe pas de convention d'exportation d'effluents, l'ensemble des effluents produits étant traité localement, ni de convention d'importation d'effluents.

En revanche, des conventions de rejet ont été signées avec :

- La commune de ST MARTIN DE VALAMAS,
- Les Etablissements CHOMARAT,

Communes	Nbre habitants (pop. totale) INSEE 2015	Abonnés VP.056 2019
ACCONS	411	162
DORNAS	218	84
LE CHEYLARD	3 189	1 799
LES NONIERES	226	84
MARIAC	615	307
ST CIERGE	210	78
ST MICHEL	287	76
SAINT AGREVE	2 482	1 119
Total délégation	7 638	3 709
ARCENS	375	268
CHANEAC	274	86
DEVESSET	298	125
INTRES	161	52
LACHAPELLE SOUS CHANEAC	178	85
MARS	270	67
ROCHEPAULE	278	66
SAINT ANDRE EN VIVARAIS	217	49
SAINT CLEMENT	89	23
SAINT JEAN ROURE	285	58
SAINT JULIEN BOUTIERES	206	94
SAINT MARTIN DE VALAMAS	1 181	640
SAINT PIERREVILLE	558	204
Total régie	4 370	1 817
TOTAL	12 008	5 526

1.4 Le nombre d'abonnés et les volumes collectés

Communes	Année 2018		Année 2019		Volume moyen/an
	Abonnés VP.056	m ³ VP.068	Abonnés VP.056	m ³ VP.068	m ³
ACCONS	125	8 180	162	7 321	45.19
DORNAS	84	3 660	84	2 483	29.56
LE CHEYLARD	1784	184 903	1799	147 844	82.18
LES NONIERES	87	4 696	84	5 143	61.23
MARIAC	314	20 268	307	19 195	62.52
ST CIERGE S/ LE CHEYLARD	79	4 817	78	5 246	67.26
ST MICHEL D'AURANCE	76	4 122	76	4 573	60.17
SAINT AGREVE	1 122	83 370	1 119	77 289	69.07
Total délégation	3 671	314 016	3 709	269 094	72.55
ARCENS	270	10 422	268	13 473	50.27
CHANEAC	87	3 059	86	5 383	62.59
DEVESSET	75	9 522	125	9 149	73.19
INTRES	52	1 810	52	2 302	44.27
LACHAPELLE S/CHANEAC	85	3 792	85	2 370	27.88
MARS	63	3 385	67	3 303	49.30
ROCHEPAULE	67	2 761	66	2 109	31.95
SAINT ANDRE EN VIVARAIS	44	2 389	49	2 101	42.88
SAINT CLEMENT	25	1 261	23	901	39.17
SAINT JEAN ROURE	57	2 884	58	2 711	46.74
SAINT JULIEN BOUTIERES	95	3 920	94	3 966	42.19
SAINT MARTIN / VALAMAS	646	22 780	640	33 668	52.61
SAINT PIERREVILLE	206	13 826	204	10 918	53.52
Total régie	1 705	68904	1 817	92 354	50.83
TOTAL	5 376	382 920	5 526	361 448	65.41

1.5 Le linéaire de réseaux de collecte

Le tableau ci-dessous présente le linéaire de réseau d'assainissement des eaux usées.

Les réseaux unitaires sont des ouvrages qui collectent à la fois des eaux usées et des eaux pluviales.

Les linéaires de réseau séparatif sont les ouvrages qui collectent uniquement des eaux usées.

Communes	Linéaire de réseau unitaire	Linéaire de réseau séparatif	Linéaire total de réseau
PAYS DU CHEYLARD	10 673 ml	72 187 ml	82 860 ml
SAINT AGREVE	14 866 ml	32 938 ml	47 804 ml
DEVESSET Loisir	-	2 070 ml	2 070 ml
DEVESSET	650 ml	1 290 ml	1 940 ml
MARS	-	2 650 ml	2 650 ml
ROCHEPAULE	-	2 100 ml	2 100 ml
SAINT ANDRE EN VIVARAIS	-	1 605 ml	1 605 ml
ARCENS	200 ml	8 780 ml	8 980 ml
CHANEAC	640 ml	2 900 ml	3 540 ml
INTRES	-	2346 ml (1)	2346 ml (1)
LACHAPELLE S/CHANEAC	-	5000 ml (1)	5000 ml (1)
SAINT CLEMENT	-	1160 ml (1)	1160 ml (1)
SAINT JEAN ROURE - Village	-	1246 ml (1)	1246 ml (1)
SAINT JEAN ROURE - Beauvert	-	538 ml (1)	538 ml (1)
SAINT JULIEN BOUTIERES - Village	-	2400 ml (1)	2400 ml (1)
SAINT JULIEN BOUTIERES – Chambonnet Haut	-	1180 ml (1)	1180 ml (1)
SAINT MARTIN / VALAMAS	-	20 491 ml-	20 491 ml-
SAINT PIERREVILLE		5407 ml	5407 ml
TOTAL	27 029 ml	165 288 ml	192 317 ml

(1) Estimation.

1.6 Les ouvrages d'épuration des eaux usées

Communes	Type de station d'épuration	Date de mise en service	Capacité nominale pollution	Charges Hydrauliques	Charges polluantes	Volumes m ³ /j
DORNAS	Filtre à Pouzzolane	2003	320 EqH	20.00 %	18 %	10 m ³ /j
LE CHEYLARD	Boue activée	1989	23000 EqH	29.12 %	8.9 %	921 m ³ /j
LES NONIERES	Filtre à Pouzzolane	2006	200 EqH	36 %	174 %	11 m ³ /j
SAINT MICHEL D'AURANCE	Filtre planté de roseaux	2009	170 EqH	104 %	306 %	26 m ³ /j
SAINT AGREVE	Boue activée	1992	7500 EqH	44.25 %	12.62 %	392 m ³ /j
DEVESSET	Lagunage	1984	200 EqH	40 %	86.30 %	12 m ³ /j
DEVESSET - Loisir	Lagunage	1993	750 EqH	6.2 %	2.17 %	6.96 m ³ /j
MARS	Lagunage	1998	250 EqH	28.37 %	95.18 %	10.64 m ³ /j
ROCHEPAULE	Filtres plantés de roseaux	2011	250 EqH	54.19 %	7.59 %	20.32 m ³ /j
SAINT ANDRE EN VIVARAIS	Filtre à Pouzzolane		230 EqH	9.15 %	8 %	6.89 %
ARCENS	Lagunage	1998	980 EqH	35.41 %	39.22 %	52.06 %
CHANEAC	Système d'assainissement intercommunal / Station du Cheylard	1989	23 000 EqH			
LACHAPELLE SOUS CHANEAC						
SAINT MARTIN DE VALAMAS						

Communes	Type de station d'épuration	Date de mise en service	Capacité nominale	Charges Hydrauliques	Charges polluantes	Volumes m³/j
INTRES SAINT JULIEN BOUTIERES - Village	Filtre à Pouzzolane	2005	190 Eqh	(1)	(1)	(1)
SAINT JULIEN BOUTIERES – Chambonnet Haut	Filtre à Pouzzolane	2001	40 Eqh	(1)	(1)	(1)
SAINT CLEMENT	Filtre planté de roseaux	2007	170 Eqh	(1)	(1)	(1)
SAINT JEAN ROURE Village	Pouzzolane	2002	150 Eqh	(1)	(1)	(1)
SAINT JEAN ROURE Beauvert	Filtre planté de roseaux	2009	170 Eqh	(1)	(1)	(1)
SAINT PIERREVILLE	Boues activées	1979	600 Eqh	32.82 %	28.26 %	33.14 %

(1) pas de bilan réglementaire en 2019 ou valeurs non mesurables

Rappel Règlementaire

MODALITÉS D'AUTOSURVEILLANCE DES STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Tableau 3. Fréquences minimales, paramètres et type de mesures à réaliser sur la file eau des stations de traitement des eaux usées de capacité nominale de traitement inférieure à 120 kg/j de DBO5 (1)

Capacité nominale de traitement de la station en kg/j de DBO5	≤ 12	> 12 et ≤ 30	> 30 et ≤ 60	> 60 et < 120
Capacité nominale de traitement de la station en EH	≤ 200	> 200 et ≤ 500	> 500 et ≤ 1000	> 1000 et < 2000
Nombre de bilans 24 h		1 tous les 2 ans (2) (3)	1 par an (2) (4)	2 par an (2)
Nombre de passages sur la station	Fréquence indiquée dans le programme d'exploitation défini à l'article 20-II (5) (6)			

(1) Dans le cas où la charge brute de pollution organique reçue par la station l'année N est supérieure à la capacité de la station, les fréquences minimales de mesures et les paramètres à mesurer l'année N + 2 sont déterminés à partir de la charge brute de pollution organique.

(2) Les bilans 24H sont réalisés pour les paramètres suivants : pH, débit, T°, MES, DBO5, DCO, NH4, NTK, NO2, NO3, Ptot.

(3) Seules les stations de traitement des eaux usées nouvelles, réhabilitées ou déjà équipées font l'objet d'un bilan 24H. Pour les autres stations, le bilan 24H est remplacé par une mesure ponctuelle réalisée tous les ans, à une période représentative de la journée.

(4) A la demande du service en charge du contrôle, les bilans de l'année N et de l'année N + 1 peuvent être réalisés consécutivement.

(5) Par passage sur la station, l'arrêté entend le passage d'un agent compétent qui effectuera les actions préconisées dans le programme d'exploitation et remplira le cahier de vie. Ce passage s'accompagne, si nécessaire, de la réalisation de tests simplifiés sur les eaux usées traitées en sortie de station.

(6) Si aucune fréquence de passage n'est renseignée dans le programme d'exploitation défini à l'article 20-II, la fréquence minimale de passage est fixée à un passage par semaine.

2. LA TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT

2.1 Les modalités de tarification

TARIF REGIE ASST			
COMMUNE	TARIFS 2019		Prix au m ³ TTC pour 75 m ³
	NATURE	MONTANT HT	
ARCENS	Abont annuel	95,00 €	2.77 €
	Conso	1,25 €	
CHANEAC	Abont annuel	95,00 €	
	Conso	1,25 €	
DEVESSET	Abont annuel	95,00 €	
	Conso part coll	1,25 €	
INTRES	Abont annuel	95,00 €	
	Conso	1,25 €	
LACHAPELLE	Abont annuel	95,00 €	
	Conso	1,25 €	
MARS	Abont annuel	95,00 €	
	Conso part coll	1,25 €	
ROCHEPAULE	Abont annuel	95,00 €	
	Conso part coll	1,25 €	
ST ANDRE EN VIVARAIS	Abont annuel	95,00 €	
	Conso part coll	1,25 €	
ST CLEMENT	abont annuel	95,00 €	
	Conso	1,25 €	
ST JEAN ROURE	abont annuel	95,00 €	
	Conso	1,25 €	
ST JULIEN BOUTIERES	Abont annuel	95,00 €	
	Conso	1,25 €	
ST MARTIN DE VMAS	abont annuel	95,00 €	
	Conso	1,25 €	
ST PIERREVILLE	Abont annuel	95,00 €	
	Conso	1,25 €	

TARIF DSP ASST (part collectivité)			
COMMUNE	TARIFS 2019		Prix au m3 TTC pour 75 m3
	NATURE	MONTANT HT	
PAYS DU CHEYLARD	Abont annuel coll	74,00 €	2,89 €
	Abont part SAUR (VP. 190)	13,81 €	
	Conso part coll	0,70 €	
	Conso part SAUR (VP.190)	0,7528 €	
ST AGREVE	Abont annuel	59,00 €	3,29 €
	Abont part SAUR (VP.190)	46,64 €	
	Conso part coll	0,68 €	
	Conso part SAUR (VP.190)	0,9018 €	

2.2 Les taxes et les redevances

En régie :

Modernisation des réseaux (VP.213)	Agence de l'Eau	0.15 € / m ³
------------------------------------	-----------------	-------------------------

En délégation :

Modernisation des réseaux (VP.213)	Agence de l'Eau	0.15 € / m ³
------------------------------------	-----------------	-------------------------

Les tarifs de l'eau et les redevances « Préservation des ressources en eau » et « Lutte contre la pollution » sont assujettis à la TVA à 5,5 % (10 % pour l'assainissement et la redevance « Modernisation des réseaux »).

2.3 Les divers frais d'accès au service

En régie :

Frais d'accès au service (pour tout nouvel abonné)	26.38 € TTC eau 27.50 € TTC assainissement
Frais d'ouverture ou de fermeture de branchement	47.48 € TTC
Frais de résiliation	Gratuit

2.4 Les recettes du service

❖ Les recettes de la collectivité :

Types de recettes	Année 2018	Année 2019
Redevance assainissement	575 454,01 €	611 166,11 €
Frais branchement + Participation Raccordement Egout	20 252,59 €	52 880,00 €
Participations conventions	3 943,80 €	13 739,03 €
Prime épuration	33 055,92 €	18 968,33 €
TOTAL	632 706,32 €	696 753,47 €

❖ Les recettes du délégataire :

Types de recettes	Année 2018	Année 2019	Variation
Redevance Assainissement	365 816	315 077 €	-14 %
Part perçue pour la collectivité	390 988	334 448 €	-14 %
Recettes liées aux travaux	10 841	10 178 €	-6 %
Produits accessoires	118 815	120 587 €	1 %
TOTAL	886 460	780 290 €	-12 %

3. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

3.1 *L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2)*

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements
- et l'existence d'une politique de renouvellement pluri-annuelle du service d'assainissement collectif.

Communes	Indice
PAYS DU CHEYLARD	74
SAINT AGREVE	75
DEVESSET Loisir	15
DEVESSET	15
MARS	15
ROCHEPAULE	90
SAINT ANDRE EN VIVARAIS	100
ARCENS	15
CHANEAC	75
INTRES	0
LACHAPELLE S/CHANEAC	90
SAINT CLEMENT	15
SAINT JEAN ROURE	0
SAINT JULIEN BOUTIERES	37
SAINT MARTIN DE VALAMAS	100
SAINT PIERREVILLE	100
MOYENNE	51

3.2 La conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies

La collecte des effluents est conforme aux prescriptions.

3.3 La conformité des équipements d'épuration (P254.3)

Communes	Indice de conformité	Charge DBO ₅ (kg/j)	Nbre bilan réglementaire	Nbre bilan réglementaire conforme
PAYS DU CHEYLARD	100	158	27	27
SAINT AGREVE	100	56.76	12	12
DEVESSET Loisir	100	0.97	1	1
DEVESSET	100	10.36	0	0
MARS	100	5.28	1	1
ROCHEPAULE	100	1.14	1	1
SAINT ANDRE EN VIVARAIS	100	2.04	2	2
ARCENS	100	23.6	1	1
CHANEAC	Station du Cheylard			
INTRES	Station de St Julien B			
LACHAPELLE S/CHANEAC	Station du Cheylard			
SAINT CLEMENT	100	(1)	0	0
SAINT JEAN ROURE le village	100	(1)	1	1
SAINT JEAN ROURE Beauvert	100	(1)	0	0
SAINT JULIEN BOUTIERES Le village	100	(1)	0	0
SAINT JULIEN BOUTIERES Chambonnet Haut		(1)	0	0
SAINT MARTIN DE VALAMAS	Station du Cheylard			

SAINT PIERREVILLE	100	10.17	1	1
TOTAL / MOY.	100	NC	45	45

(1) Pas de bilan réglementaire en 2019

3.4 Le taux des boues évacuées (P206.3)

Le taux de boues évacuées, issues des ouvrages d'épuration, est de 100 % en filière conforme (épandage ou compostage).

Communes	Indice	Qt boues admises par une filière conforme en tonne (VP 209)
PAYS DU CHEYLARD	100	59.11
SAINT AGREVE	100	23.01
DEVESSET Loisir	(1)	
DEVESSET	(1)	
MARS	(1)	
ROCHEPAULE	(1)	
SAINT ANDRE EN VIVARAIS	(1)	
ARCENS	(1)	
CHANEAC	STEP Le Cheylard	
INTRES	STEP St Julien B	
LACHAPELLE S/CHANEAC	STEP Le Cheylard	
SAINT CLEMENT	(1)	
SAINT JEAN ROURE		
SAINT JULIEN BOUTIERES le village	(1)	
SAINT JULIEN BOUTIERES Chambonnet haut	(1)	

SAINT MARTIN DE VALAMAS	STEP Le Cheylard	
SAINT PIERREVILLE	100	

(1) pas de boue évacuée cette année

4. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Les investissements réalisés sur le budget assainissement n'ont fait l'objet d'aucune contribution du budget général.

4.1 Les études et travaux réalisés ou en cours en 2019

- Fin des travaux d'extension de Villebrion à Accons
- Fin du Schéma directeur assainissement sur St Martin de Valamas
- Fin des travaux de réhabilitation Avenue de la gare au Cheylard
- Travaux de réhabilitation des réseaux sur la Traverse de St Agrève
- Travaux de réhabilitation de réseaux sur la Traversée d'Arcens
- Fin des travaux de réhabilitation de la station d'épuration de St André en Vivarais

4.2 La programmation sur 2020

- Fin des travaux de réhabilitation des réseaux sur la Traverse de St Agrève
- Fin des travaux de réhabilitation de réseaux sur la Traversée d'Arcens
- Divers travaux d'assainissement sur Le Cheylard
- Travaux liés au Schéma directeur sur la Commune de St Martin de Valamas
- Travaux de réhabilitation de réseaux sur la Traverse de St Martin de Valamas
- Etude sur la station d'épuration de la Commune de St Pierreville
- Etude sur la création d'une STEP et réseaux sur la Commune de St Julien Labrousse

4.3 L'état de la dette

L'encours de la dette au 31/12/2019 est de 1 532 838,68 €.

L'annuité de dette réglée en 2019 s'est élevée à 216 155,25 €.

